

**PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
25 JUILLET 2023**

**PRÉSENTS** : Philippe CHAVANT, Daniel PETITJEAN, Céline DARVENNE, Danièle RANTY, Jean-François GENEVOIS, Jean-Claude BRISSET, Christine SAUVE, Marie BRISSET, Adrien MOREAU, Séverine PRIVAT et Bernard BLANCHON.

**ABSENTS/EXCUSÉS** : Hélène PILAT, Laurent LAFAYE, Vincent VILLEVET, Didier HEBERT  
**PROCURATIONS** : Hélène PILAT à Danièle RANTY, Laurent LAFAYE à Philippe CHAVANT, Vincent VILLEVET à Jean-Claude BRISSET, Didier HEBERT à Daniel PETITJEAN

M. Bernard BLANCHON a été élu secrétaire de séance.

La séance débute à 20h06.

M. Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la validation des plans du cabinet dentaire du futur Pôle Santé suite aux échanges entre l'architecte Spirale 23 et la future dentiste.

Le Conseil Municipal accepte de délibérer sur ce point.

Le Procès-Verbal du 31 mai 2023 est adopté à la majorité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**1.1 Marché Pôle santé – avenants en moins-value et en plus-value**

**1.2 Jeunes Agriculteurs Creuse – demande de soutien financier**

**2. FINANCES LOCALES**

**2.1 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024**

**2.2 Décision modificative – Budget principal – opérations patrimoniales**

**3. INFORMATIONS DIVERSES**

**Label Commune Sport pour tous**

**4. QUESTIONS DIVERSES**

**1. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**1.1 Marché Pôle Santé – avenants en moins-value et en plus-value**

- La société Millet a émis un avenant en moins-value de 155.57 € HT / - 186.68 € TTC correspondant au terrassement sur la périphérie du bâtiment, décaissement de la terre et empiérement, rebouchage des anciennes cloisons et anciens doublages du bureau arrière, suppression du muret de pierres extérieur (travaux à déduire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR,

**-DECIDE** d'approuver l'avenant n°1 en moins-value au marché avec l'entreprise Millet pour le lot 1

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

- La société Pascal Moreau a émis un avenant en plus-value de 1 280 € HT / 1 536 € TTC correspondant à la fourniture et à la pose de cornières pour l'habillage des tableaux des menuiseries extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR,

**-DECIDE** d'approuver l'avenant n°1 en plus-value au marché avec l'entreprise Pascal Moreau pour le lot 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

- La société Pascal Moreau a émis un avenant en plus-value de 810 € HT / 972 € TTC pour la fabrication et la pose d'un châssis bois à peindre et vitrage dépoli. M. Maire précise qu'il s'agit de la séparation entre deux bureaux par un vitrage non prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR,

**-DECIDE** d'approuver l'avenant n°2 en plus-value au marché avec l'entreprise Pascal MOREAU pour le lot 3.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

- L'entreprise GIRAUD a émis un avenant en plus-value de 2 937.28 € HT / 3 524.74 € TTC correspondant à des travaux de pose de doublage type Placostil avec isolation dans le 2<sup>ème</sup> cabinet de médecin et salle d'attente et sans isolation dans les murs de refend des cabinets de médecins et leurs secrétariats, et la suppression de plaques de plâtre en plafond du RDC hors logement. Le placo humide sera déposé par les agents municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR,

**-DECIDE** d'approuver l'avenant n°1 en plus-value au marché avec l'entreprise GIRAUD pour le lot 5.

#### 1.2 Modification des plans du cabinet dentaire du futur Pôle Santé.

- La dentiste prévue pour l'occupation des locaux du pôle santé a souhaité des modifications et le changement de l'emplacement de son futur bureau. Ces modifications entraînent un surcoût de 5000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR,

**-APPROUVE** le plan modifié du cabinet dentaire et ses annexes à l'étage du futur Pôle Santé sous réserve

de la validation écrite de la future dentiste.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

### 1.3 Jeunes Agriculteurs Creuse – demande de soutien financier

L'association Jeunes Agriculteurs Creuse, organise Terre en Fête sur la commune de Lourdoueix saint pierre, du samedi 26 août au 27 août (nombreuses animations). Au fur et à mesure des années cette fête rencontre un vif succès. Leur objectif est d'accueillir 8 000 personnes sur le site durant le week-end. Cette fête permet de promouvoir le milieu rural, ils nous proposent donc de s'associer à eux pour assurer la réussite de cet évènement, et sollicitent un soutien financier. Le Bureau municipal propose une aide de 500 €. En effet, cette manifestation est prévue à la même date que le Mornay Festival et la municipalité ne peut aider les jeunes agriculteurs par le prêt de matériel déjà retenu, d'où l'offre de cette subvention pour compenser.

Cette manifestation doit aider à l'attractivité de la commune (les jeunes agriculteurs ont leur siège cantonal à Bonnat).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR:

- **DECIDE** d'attribuer la somme de 500 € à l'association *Jeunes Agriculteurs Creuse*.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

## 2 FINANCES LOCALES

### 2.1 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Elle permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux. La M57 est un pré-requis indispensable à la mise en place du Compte Financier Unique.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière :

- d'amortissement des immobilisations (qui fera l'objet d'une délibération distincte) ;
- de natures comptables et codes fonctionnels ;
- de gestion des virements de crédits entre chapitres.

En effet, l'instruction comptable et budgétaire M57 offre plus de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire par décision la faculté de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur d'une même section, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux

dépenses de personnel et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le maire en informe l'assemblée délibérante lors de sa séance la plus proche.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de BONNAT son budget principal et son budget annexe.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

La secrétaire a suivi une formation pour ce nouveau mode de comptabilité.

Mais le budget assainissement ne change pas de système.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR:

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal à partir de l'exercice 2024.

**Article 2 :** d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2.2 Décision modificative n°1 – budget principal – opérations patrimoniales

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une décision modificative afin de permettre la régularisation d'opérations patrimoniales.

En effet, dans le cadre du marché Pôle Santé, des avances d'un total de 11 603.15 € ont respectivement été faites aux sociétés :

- MILLET pour 5 237.31 € HT / 6 284.77 € TTC (lot 1)
- TRULLEN pour 3 243.13 € HT / 3 891.76 € TTC (lot 3)
- AMS pour 1 188.85 € HT / 1 426.62 € TTC (lot 11)

Ces avances donnent lieu à remboursement lorsque le montant facturé à l'entreprise concernée atteint 65 % du marché TTC, par des opérations d'ordre budgétaire dites opérations patrimoniales titre au compte 238 chap. 041 et mandat au compte 231 chapitre 041.

Ces opérations sont sans incidence sur les dépenses réelles de la collectivité et n'affectent pas le budget.

Les crédits n'ayant pas été prévus au moment du vote du budget, il y a lieu de prendre une décision modificative pour régulariser les opérations patrimoniales par des crédits nouveaux comme suit.

**SECTION INVESTISSEMENT**

	Prévu BP	<i>Proposition nouvelle</i>
--	----------	-----------------------------

Détail chapitres et articles	Dépenses	
041/ 231 immobilisations corporelles en cours	0 €	11 603.15 €
	Prévu BP	Proposition nouvelle
Détail chapitres et articles	Recettes	
041/ 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0 €	11 603.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR :

- **VALIDE** la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de son exécution.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

### 3. INFORMATIONS DIVERSES

- **Label Commune Sport pour Tous**

Un dossier de candidature avait été envoyé par la commune de Bonnat en avril 2023 pour rejoindre le réseau régional des Communes Sport pour Tous. La commune devait répondre à un des 5 critères de sélection décrits ci-après :

1. la commune participe ou organise une (ou des) manifestation(s), ou des programmes ponctuels, « sport pour tous »
2. la commune possède un (des) équipements(s) ouvert(s) à tous
3. la commune a mis en place une animation permanente « sport pour tous »
4. la commune compte en son sein un ou des éducateur(s) municipaux « sport pour tous »
5. la commune a un plan de communication de type « sport santé »

Ce label, délivré par un jury composé de personnalités qualifiées permet de valoriser les communes ayant mis en place une politique sportive ouverte à l'ensemble de leurs habitants.

Début juillet, l'association AQUITAINE SPORT POUR TOUS nous a fait part de l'attribution du label Sport pour tous et demande une cotisation de 100 € pour adhérer à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association précitée pour un montant de 100 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

- **Nelly Commergnat : projet de plaque commémorative.**

M. le Maire fait part du retour favorable des enfants et propose de travailler sur le texte de cette plaque. Ce projet sera soumis aux enfants pour validation.

- **Commission de contrôle des listes électorales :** la Préfecture nous a informés que Hélène Pilat et Laurent Lafaye, adjoints, ne peuvent être membres suppléants de la commission de contrôle des listes électorales.

Les membres titulaires et suppléants sont donc les suivants :

- liste majoritaire :

- titulaires : Danièle RANTY / Jean-François GENEVOIS / Christine SAUVE  
- suppléants : Jean-Claude BRISSET/ Marie BRISSET

- liste d'opposition :

- titulaires : Adrien MOREAU / Bernard BLANCHON  
- suppléants : Séverine PRIVAT

- **ORT opération de revitalisation du Territoire** – dispositif Petites Villes de Demain – signature prévue en 2023. M. le Maire expose les enjeux d'une ORT. Cette signature aura des avantages : piste de recherches possibles comme s'affranchir des énergies fossiles sur les bâtiments publics, monter des projets d'attractivité, développer le tourisme d'affaires... Un chargé de mission étudiera ces possibilités et pourra monter des dossiers de demande de subvention. Une réunion avec la population est envisagée pour écouter les désirs et faire ainsi remonter des propositions, début octobre.

- **Formation des élus à la prévention routière** mardi 12 septembre 2023 à St-Vaury avec déjeuner offert – sur inscription.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers sont sollicités pour le choix de couleur du carrelage du pôle santé.

La séance est levée à 21h06.

Le secrétaire de séance  
Bernard BLANCHON



Le Maire,  
Philippe CHAVANT

